

F E D E C H O S E S

----- Pour le fédéralisme -----



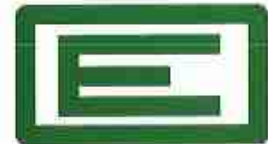
Fédéchoses - *F097*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

1997 - 3^e Trimestre

N°97

Editorial

A Amsterdam la méthode intergouvernementale a échoué

Il faut se retourner vers Spinelli pour construire l'Europe des citoyens

A Amsterdam, les gouvernements européens ont montré que la méthode des conférences diplomatiques pour construire l'union politique menait à une impasse. Aucun des objectifs que s'était fixé la Conférence intergouvernementale n'a été atteint. L'Europe des citoyens est une promesse trompeuse et une cruelle désillusion.

Ainsi, l'Union européenne s'achemine vers la phase ultime et décisive de la construction de la monnaie unique sans gouvernement démocratique en mesure d'affronter les problèmes intérieurs et d'agir sur la scène mondiale pour créer un ordre international plus juste et pacifique.

Les fédéralistes européens font remarquer que :

1/ En n'ayant pas voulu instituer un gouvernement démocratique européen, les problèmes de gouvernement de l'Union européenne, en premier lieu celui du chômage, ont créé des tensions dangereuses entre les pays européens comme celles qui se sont manifestées entre la France et l'Allemagne ; les tensions qui menacent la construction de l'Union monétaire pourraient s'aggraver dans l'avenir, allant jusqu'à mettre en cause le processus de l'unification européenne ;

2/ La responsabilité de l'échec d'Amsterdam ne repose pas seulement sur les épaules des gouvernements et de leurs ministres des affaires étrangères mais aussi sur celle des partis européens qui n'ont rien fait au sein du Parlement européen pour faire entendre la voix du peuple européen dont ils sont les seuls représentants légitimes.

Les fédéralistes européens rappellent qu'il existe une alternative à la Conférence intergouvernementale inefficace. Il s'agit de celle tentée en 1984 par Altiero Spinelli qui, avec le Traité d'Union européenne, approuvé par le Parlement européen, a montré que la voix royale pour construire l'Europe des citoyens consiste à faire valoir le pouvoir constituant du peuple.

Si les partis européens le veulent, l'élection du Parlement européen en 1999 pourra devenir l'occasion décisive pour construire l'Europe du peuple européen.

Fédéchoses

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de Fédéchoses.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de Fédéchoses à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Aude Bissuel
Roland Calba
Benoit Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- ☐ le présent numéro
☐ Le numéro suivant
☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.



**FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME**

Presse Fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

• EDITORIAL

À Amsterdam la méthode intergouvernementale a échoué

Il faut se retourner vers Spinelli pour construire l'Europe des citoyens	p.1
• "L'Europe attend"... les fédéralistes au pied du mur ! - Jean-Francis Billion, Jean-Luc Prevel	p.3
• La comédie d'Amsterdam - Jean-Louis Bourlanges	p.4
• Projet d'appel du "Comité parlementaire pour l'assemblée constituante"	p.4
• Je ne voterai pas le Traité d'Amsterdam - Jack-Lang	p.6
• L'irréparable Monsieur Chevènement	p.7
• La nation "une, mais divisible" de François Léotard	p.7
• Sommet de la terre : un nouvel échec - Franco Spoltore	p.8
• EarthAction : Cinq ans après Rio, un second sommet de la terre	p.10
• Earth Summit II : "sous le pavé, la plage ?" - William Pace	p.11
• Pas de paix sans justice	p.14
• Synthèse des réformes institutionnelles décidées au conseil européen d'Amsterdam	p.15
FédéMots - Eric	p.16

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 26, rue Sala 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

« L'Europe attend »...

les fédéralistes au pied du mur !

De nombreuses personnalités ont signé cet appel que nous avons publié dans un numéro récent, dont Pervenche Berès (député européen), Jean Boissonat (économiste, ancien membre du Conseil de la politique monétaire), Marcel Boiteux (président honoraire d'EDF), Jean-Louis Bourlanges (député européen, président en France du Mouvement européen), Henri Cartan (membre de l'Institut), Jean-Claude Casanova (professeur à Sciences Po, Paris et directeur de la revue « Commentaires »), André Chandernagor (premier président honoraire de la Cour des comptes et ancien ministre), Hubert Curien (membre de l'Institut et ancien ministre), Patrick Devedjian (député-maire d'Antony), Michel Drancourt (ancien délégué général de l'Institut de l'entreprise), Jean Ellenstein (historien), Pierre Fauchon (Sénateur du Loir et Cher), Jean-Pierre Gouzy (président honoraire de l'Association des journalistes européens), Rudolf Hammerl (éditeur), Marc Heim (directeur du Collège universitaire d'études fédéralistes d'Aoste), Philippe Herzog (député européen), Stéphane Hessel (ambassadeur de France), Monique Jeanmichel (secrétaire général de l'Association européenne des enseignants - France), Hugues de Jouvenel (directeur de « Futuribles »), Catherine Lalumière (ancien ministre, présidente du groupe Alliance radicale européenne au Parlement européen), Louis Leprince-Ringuet (de l'Académie française), Jacques Lesourne (professeur au Conservatoire des Arts et métiers, ancien Directeur du journal « Le Monde »), Alexandre Marc (président-fondateur du Centre international de formation européenne - CIFE), Georges Mesmin (ancien député de Paris), Edgar Morin (sociologue), Claude Nigoul (directeur de l'Institut des hautes études internationales de Nice), Pierre Pfimlin (ancien Président du Conseil, ancien président du Parlement européen), Maurice Ricourt (S.J., secrétaire général de l'Institut Robert Schuman pour l'Europe), Eric Roussel (écrivain, auteur de la biographie de Jean Monnet), Joseph Rovin (professeur honoraire des universités, Directeur de la revue « Documents »), Dominique Saint-Pierre (député européen), Laurent Schwartz (membre de l'Institut), Franck Sérusclat (sénateur du Rhône), Bernard Stasi (ancien ministre, député d'Epernay), Jacques Teissier (président honoraire de la CFTC), André Thierry (économiste), Adolphe Thyl (écrivain), Robert Toulemon (président de l'Association française d'étude pour l'Union européenne - AFEUR), doyen Georges Vedel (ancien membre du Conseil constitutionnel), Bernard Voyerne (écrivain, journaliste)...

« L'Europe attend » est un appel qu'il faut soutenir et qu'il reviendra à ses promoteurs d'actualiser :

- ♦ plus particulièrement au moment où après l'échec du Sommet d'Amsterdam certains dans la classe politique prennent conscience de la nécessité (comme nous l'illustrons largement dans ce numéro) de changer de méthode pour construire une Europe « démocratique et capable d'agir », c'est-à-dire d'adopter la **méthode constituante** proposée en vain par les fédéralistes depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale en particulier avec l'expérience historique du Congrès du Peuple européen (CPE). Cette prise de conscience est illustrée ci-après par les articles de Jean-Louis Bourlanges (*La comédie d'Amsterdam*), de Jacques Lang (*Je ne voterai pas le Traité d'Amsterdam*) et par les premières informations que nous donnons sur les élus européens, dont Michel Rocard, qui ont signé le « Projet d'appel du Comité parlementaire pour l'Assemblée constituante » qui fait expressément référence à l'action d'Altiero Spinelli et du Club du Crocodile lors de la première législature du Parlement européen élu au suffrage universel direct et qui devait aboutir en 1984 au vote historique par l'Assemblée européenne du *Projet de traité instituant l'Union européenne... Un texte*, qu'une N^{ième} conférence diplomatique allait tronquer et émasculer jusqu'à en faire un *Acte unique européen* sans saveur et sans vigueur, bien incapable d'assurer la transition nécessaire à l'Europe fédérale.
- ♦ car il s'agit d'une initiative unitaire des milieux fédéralistes et européens français, comme le montre la variété des signatures issues de ces milieux (Bruno Boissière, ancien vice-président du groupe des Verts au Parlement européen, et secrétaire général de l'UEF-Europe), Jean-Louis Bourlanges, Maurice Braud (secrétaire général de *Action fédéraliste - Socialisme et liberté - AFSL*), Henri Cartan, Albert M. Gordiani (président de l'UEF-France), Jean-Pierre Gouzy, Laurent Grégoire (président de *La Fédération*), Louis Leprince-Ringuet, Marc Heim, Monique Jeanmichel, Recteur Robert Mallet (président du *Comité permanent mondialiste*), Alexandre Marc, Claude Nigoul, Jean Ordner (président honoraire du *Rassemblement pour l'Europe fédérale - REF*), Stéphane Hessel, Robert Toulemon, Bernard Voyerne...
- ♦ car le processus de coopération et de rapprochement amorcé à Sceaux en novembre 1995, et qui a abouti à la création du *Groupe permanent pour une Europe démocratique* et à l'appel « L'Europe attend », d'une part, à la fusion du *Mouvement fédéraliste européen* et du *Rassemblement pour l'Europe fédérale* au sein de l'UEF-France, d'autre part, doit être encouragé, poursuivi et ouvert si possible à de nouveaux partenaires.

L'unité d'action, puis l'unité organisationnelle, des fédéralistes français est l'une des conditions de leur efficacité et de leur capacité à influencer durablement la classe politique et les milieux associatifs ou économiques et financiers. Elle déterminera donc pour une large part notre aptitude à insuffler le souffle nécessaire au processus constituant européen.

Fédéchoses-pour le fédéralisme, a été créé il y a près de trente ans pour servir de creuset à la section française de la *Jeunesse européenne fédéraliste (JEF)*, quelques années plus tard nous en faisons le symbole de l'unité d'action entre l'UEF et le *Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)* Rhône-Alpes pour l'Union européenne, puis il y a deux ans entre fédéralistes européens et mondiaux. C'est dans la même logique que nous poursuivons aujourd'hui notre action pour la création en France, au delà des particularismes d'une « force fédéraliste » digne de ce nom et de ses responsabilités historiques.

Jean-Francis Billion

Jean-Luc Prevel

La brochure *Convention pour l'Europe fédérale - Compte-rendu des interventions (71 pages)*, peut nous être commandée ou à *Convention pour l'Europe fédérale - 162, rue Faubourg St. Honoré - 75003 Paris*

LA COMÉDIE D'AMSTERDAM

...
"L'acte fondateur de l'union élargie n'a pas eu lieu. Deux grands changements s'imposaient: la suppression de la règle paralysante de l'unanimité au Conseil et le renforcement de la Commission par une réduction massive du nombre de ses membres ou par une réorganisation en profondeur du collège autour de son président. Moins de monde ou plus de hiérarchie, telle était l'alternative.

Là encore, Amsterdam n'a tenu aucune de ses promesses: le nouveau traité maintient la règle de l'unanimité pour tout ce qui compte. Telle qu'elle était, pléthorique et éclatée, la Commission était déjà incapable de soutenir le choc centrifuge de l'élargissement. Il lui fallait un surcroît de cohérence, de rigueur et d'indépendance par rapport aux Etats pour prétendre assumer dans des conditions satisfaisantes les missions de proposition, d'exécution budgétaire et de contrôle administratif que lui confie le traité. Loin de lui consentir ce surcroît d'autorité, les accords d'Amsterdam figent la figuration tout en faisant miroiter la perspective d'une suppression du second commissaire pour les grands Etats, c'est-à-dire d'une dégradation du collège en Chambre des Etats *bis* votant à la majorité simple. En échange de sa capitulation sur la Commission, la France n'obtient même pas la repondération des voix au Conseil au bénéfice des grands.

Deux écueils se dressent désormais sur la route de ce navire ingouvernable: la réforme impossible et l'élargissement obligatoire. Malgré les dénégations officielles, Amsterdam devrait clore le cycle des grandes conférences intergouvernementales dont la vertu fécondante paraît bien épuisée. L'article qui organise ce ronronnement sonore et polluant de voiture arrêtée sort juridiquement intact, mais politiquement affaibli de ces deux années de trituration stérile.

La procédure de révision du traité souffre de trois défauts majeurs qui ont puissamment concouru au non résultat d'Amsterdam. Elle ne prévoit aucune instance de proposition antérieure à la négociation et indépendante des Etats. Elle soustrait l'élaboration du texte à toute délibération parlementaire publique. Elle suppose enfin pour aboutir l'accord unanime des Etats, tant pour la signature que pour la ratification.

La survie de l'Union européenne passe par le rétablissement de sa capacité de réforme. Sans doute est-il clairement impossible de revenir, en l'état présent de la politique et du droit, sur l'exigence d'unanimité. Rien, en revanche, n'empêche de mettre en place une procédure informelle de préparation des révisions, prévoyant à la fois une mission de proposition pour la Commission, une assemblée *ad hoc* associant parlementaires européens et nationaux et, entre cette assemblée et la représentation des Etats, des mécanismes de navette et de conciliation imités de la codécision législative. Comment toutefois faire

admettre un tel bouleversement culturel à des gens qui ont déjà tant de mal à déplacer un point virgule?

S'agissant de l'élargissement, l'Union européenne s'est elle-même enfermée dans un piège diabolique. Elle ne peut ni refuser un processus dont elle a accepté le principe, fixé le calendrier et célébré les vertus ni bien entendu y consentir sans engager l'Europe communautaire sur la voie d'un dépérissement fatal. Les Européens sont désormais confrontés à un dilemme proprement cornélien. Refuser l'ouverture des négociations d'adhésion, c'est manquer à la parole donnée en 1995 à Madrid, ouvrir aux pays d'Europe centrale et orientale une période de purgatoire d'une durée indéterminée, tenter de faire payer aux autres le prix de ses propres carences. S'en tenir, à l'inverse, aux engagements de Madrid, c'est accepter la dilution progressive de l'union et la submersion des institutions communautaires sous le poids des intérêts divergents et des surenchères identitaires. C'est en fait se résigner à payer la réunification géographique de l'Europe au prix de la dislocation politique de l'Union. C'est consentir à une Europe hémiplegique, repliée sur l'union monétaire et politiquement paralysée. C'est renoncer, et pour longtemps, à l'objectif final de toute entreprise.

La leçon d'Amsterdam est triste comme la vérité: le roi est nu. Faut-il en ouvrant la porte risquer de le tuer?"

(Le Monde 21/6/97)

Jean-Louis Bourlanges

Député Européen

Président en France du Mouvement Européen

PROJET D'APPEL DU « COMITE PARLEMENTAIRE POUR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE »

1. L'Union européenne — qui s'est développée à travers le processus d'intégration communautaire — n'est pas un système étatique comparable aux Etats-nations ou aux Etats fédéraux; elle n'est pas destinée à le devenir à travers les modifications — aussi profondes qu'elles soient — de sa structure institutionnelle.

2. L'Union européenne est fondée toutefois sur des principes et des règles de fonctionnement qui la rapprochent beaucoup plus d'un système étatique que des organisations internationales classiques:

- la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux;
- les "lois" communautaires qui sont d'application directe pour les citoyens;

- des ressources propres et des dépenses consacrées très marginalement au fonctionnement de l'administration communautaire et très largement aux politiques communes;

- le vote à la majorité dans l'institution qui représente les Etats, ceci pour un nombre important de domaines d'action;

- une assemblée parlementaire, directement élue, représentant tous les citoyens de l'Union et dotée de pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle politique réels;

- un pouvoir exécutif et d'initiative législative ainsi qu'un pouvoir judiciaire indépendants des pouvoirs nationaux.

3. D'ici le 1^{er} janvier 1999, l'Union entrera dans une nouvelle phase du processus d'intégration communautaire avec le transfert — du niveau national au niveau supranational — de la partie la plus importante du pouvoir économique des Etats membres: la politique monétaire. Une monnaie unique remplacera de facto les monnaies nationales à partir du début de la troisième phase de l'union économique et monétaire et les banques centrales seront intégrées dans un système européen gouverné par une Banque de l'Union indépendante.

4. L'accomplissement de la pleine intégration monétaire pose, à lui seul, la question d'un pouvoir politique européen et notamment d'un gouvernement de l'Union doté de légitimité démocratique. D'autres défis internes — tels que les questions de sécurité, le chômage et l'exclusion sociale, la solidarité et la cohésion — ainsi que des défis externes — tels que les perspectives d'élargissement à l'Europe centrale et orientale, la sécurité militaire, la globalisation de l'économie mondiale — posent à nouveau la question de la transformation de l'Union en une structure constitutionnelle de type fédéral.

5. La question fédérale — au centre des réflexions et des propositions de tous ceux, comme Altiero Spinelli, qui avaient vu dans les nationalismes les causes de la guerre et des misères de l'Europe — a été aveuglément mise de côté par les gouvernements nationaux, d'abord après la deuxième guerre mondiale et ensuite après la chute du Mur de Berlin. Elle devient à nouveau actuelle, comme seule réponse réaliste aux défis internes et externes de l'Union européenne.

6. Pour être efficace et démocratique, l'Union doit être dotée d'un exécutif politique, d'un pouvoir législatif représentant les citoyens et les Etats membres, d'un système empêchant un Etat ou une minorité d'Etats de bloquer les procédures de décision législative et constitutionnelle.

7. Pour ce faire, l'Union européenne doit être dotée d'une charte des règles constitutionnelles, reprenant tout l'acquis communautaire et ajoutant les normes essentielles destinées à faire fonctionner le nouvel ordre européen selon une méthode démocratique et efficace.

8. L'élaboration d'une telle charte ne peut être le fruit d'une négociation menée par un groupe de représentants des Etats-nation au niveau diplomatique: cette négociation conduit toujours à un compromis basé sur le plus petit dénominateur commun entre de prétendus intérêts nationaux. Cette charte doit être le fruit d'un compromis démocratique auquel doivent participer — sur la base d'un débat ouvert — toutes les forces politiques européennes, à travers les représentants élus des citoyens.

9. De ce point de vue et dans la perspective du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire en 1999, l'attribution au Parlement européen qui sera élu en juin 1999 du mandat de rédiger une telle charte apparaît comme une étape incontournable. La préparation des cinquièmes élections européennes au suffrage universel direct devra, de ce fait, être concentrée sur le rôle constituant du Parlement européen.

10. Ni les gouvernements nationaux, ni les institutions européennes, ni les systèmes politiques nationaux ne semblent prêts à accepter aujourd'hui — et, en tout cas, avant la fin de la Conférence intergouvernementale — une telle perspective. Ils représentent ainsi, tous ensemble, un bloc immobiliste.

11. Pour surmonter l'obstacle venant de ce bloc immobiliste, il apparaît indispensable et urgent:

- de rendre les citoyens conscients des avantages découlant de la construction européenne mais en même temps du fait qu'un nombre important des problèmes dans leur vie quotidienne ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une Union européenne démocratique et efficace;

- de solliciter l'engagement et l'action des mouvements et des associations de la société civile;

- de lancer rapidement une initiative politique au sein du Parlement européen visant à rassembler la majorité des députés européens en faveur de la perspective constitutionnelle et, à travers cette majorité, à rassembler un soutien adéquat dans les parlements nationaux.

12. Dans cet esprit et en rappelant les idées et la méthode qui ont été à la base de l'action d'Altiero Spinelli et du "Club Crocodile" pendant la première législature du Parlement européen élu, nous avons décidé de constituer entre nous un "Comité parlementaire pour l'Assemblée constituante européenne".

Ont accepté de faire partie du Comité restreint de députés européens soutenant le projet d'appel du Comité parlementaire pour l'Assemblée constituante: Enrique Baron Crespo, Laurens Brinkhorst, Willy De Clercq, Conceptio Ferrer, John Hume, John McCartin, Fernando Moran Lopez, Michel Rocard, Giorgio Ruffolo, D. Helena Vaz da Silva, Graham Watson.

Je ne voterai pas le traité d'Amsterdam...

par Jack Lang

Je ne ratifierai pas le traité d'Amsterdam. Tel qu'il nous est présenté aujourd'hui. Et les députés de plusieurs Parlements nationaux sont prêts à accomplir le même geste. En voici les raisons : Traité croupion, traité moignon, traité cache-misère, ce document est un texte d'abandon de l'ambition européenne. Par sa pauvreté même, et à l'exception des propositions françaises sur l'emploi, il ouvre la voie à la dilution d'une Union européenne de plus en plus centrifuge, et pire encore, au déclin intellectuel, économique et diplomatique de notre continent. On a même sur certains points réussi l'exploit d'avancer en reculant : ainsi de la politique étrangère et de sécurité commune qui s'éloigne à mesure qu'on croyait s'en approcher.

La voie choisie à Amsterdam n'est pas la bonne : ni par sa vision ni par sa méthode. De rapiéçages en ripolinages, on a simplement colmaté les brèches d'un vaisseau sans capitaine, sans cap et sans moteur. Face à une Amérique vigoureuse, créative, conquérante, l'Europe offre le navrant spectacle de l'inertie. C'est en vain que l'on cherche l'audace de Robert Schumann, l'imagination de Jean Monnet, la clairvoyance de Mitterrand ou l'énergie constructive de Delors et Kohl. Comment tourner le dos au train-train, à la grisaille, sinon en retrouvant l'esprit pionnier des grands bâtisseurs : sortir de la crise par le haut ?

Pour réveiller la flamme et l'enthousiasme, il faut d'abord tenir un langage de vérité et dire avec fermeté que nous n'accepterons aucun élargissement à d'autres pays sans refonte préalable du système. Préalable et non simultanée ; Sinon, on nous imposera une fois de plus en dernière minute, par le chantage à l'amitié avec nos amis de l'Est, un texte minimal et médiocre.

Ce serait alors le commencement de la fin : le triomphe de l'Europe ultra libérale de Mme Thatcher sur l'Europe de la volonté. Comme le fait remarquer très justement Jean-Louis Bourlanges (*Le Monde* daté 21 juin), ce serait payer la réunification géographique de

l'Europe au prix de la dislocation politique de l'Union.

La vraie amitié consiste alors à dire avec courage aux pays candidats : " Vous ne gagnerez rien à entrer dans une Europe affaiblie, impotente et incapable de conduire la moindre politique - industrielle, diplomatique, agricole et culturelle ". C'est au demeurant le sentiment exprimé par notre ministre des affaires étrangères.

Du même pas, et avec une détermination non moins forte, nous devons nous atteler immédiatement au chantier de la réforme des institutions, non pas sous la forme de menus travaux de ravaudage du Traité d'Amsterdam - repondération des voix au Conseil, réforme de la Commission -, mais en accomplissant un véritable saut qualitatif par un nouvel acte fondateur.

On attend de la nouvelle équipe gouvernementale française une initiative forte et originale qui puisse changer le cours de l'Histoire et peser sur le destin de nos nations. Une seule perspective permettrait de redonner force et espoir : la création d'une Fédération européenne. Le Parti socialiste s'y était engagé voici deux ans sous l'impulsion de Pierre Moscovici.

À l'énoncé du seul mot de fédéralisme, on entend déjà les ricanements, les quolibets et les rires gras des professionnels du scepticisme. Pourtant un tel projet est à portée de main. Que dis-je ! Il se construit déjà sous nos yeux sans que les M.Jourdain de l'Europe s'en aperçoivent. Avec l'entrée dans l'euro, plus de la moitié du chemin vers les États-Unis d'Europe aura été parcouru. Quatre organes européens seront en effet dotés d'un statut fédéral ou quasi fédéral : la banque centrale, la Cour de justice, la Commission et, partiellement, le Parlement européen.

Une seule institution manquera à l'appel : un gouvernement fédéral. Pour marquer leur volonté d'avancer sur ce terrain, Jacques Delors et les

socialistes avaient naguère lancé l'idée d'un " gouvernement économique " de l'Europe. La formule est séduisante. Sa traduction concrète est modeste et décevante : la coordination des politiques économiques sur la base de l'article 103 du traité de Maastricht.

Là encore, on ne peut se payer de mots, de formules incantatoires ou de subterfuges. Sans un vrai exécutif, l'Europe de demain sera bancale. Ajoutons que le parachèvement du processus de renouveau réclamera la création au sein du Parlement européen de deux chambres distinctes pour assurer une double représentation des États et des peuples. Mettant fin ainsi à ce face-à-face absurde et paralysant qui oppose en permanence pays peuplés et pays moins peuplés. Un tel rebondissement ne peut être attendu d'un Amsterdam bis. Sauf miracle, l'obligation d'un accord unanime des États se traduirait inévitablement par un nouveau compromis sans couleur ni saveur. A vision nouvelle, méthode nouvelle d'élaboration. On ne sortira de l'impasse que par un mélange de détermination, d'imagination et de doigté. Ce nouveau processus pourrait comporter deux étapes.

Dans un premier temps, une personnalité choisie d'un commun accord prendrait son bâton de pèlerin, entreprendrait discrètement et loin des caméras des contacts informels et s'efforcerait de jeter les bases d'une construction nouvelle. Dans un deuxième temps, ce projet neuf serait soumis non pas à une conférence intergouvernementale mais à une véritable Assemblée constituante composée de délégués des peuples, des États, des organisations économiques et sociales.

FAVORISER LES BRASSAGES

À l'exemple de la convention de Philadelphie, qui, à la fin du XVIII^e siècle, a donné naissance à la Constitution américaine, la Convention pour la création d'une Europe nouvelle serait habitée par la volonté de réussir. Elle aurait pour mission d'élaborer un document constitutionnel qui renforcerait la capacité d'action de l'Union

L'Irréparable Monsieur Chevènement

(Jack Lang, suite)

- économie, politique extérieure, éducation et culture ; Elle déterminerait clairement la répartition des compétences entre la Fédération, les États et les régions. On pourrait ici heureusement s'inspirer de certaines propositions établies en 1994 par Wolfgang Schäuble et Karl Lamers.

Le rajeunissement de l'édifice institutionnel devra s'accompagner d'un New Deal de la politique économique et intellectuelle européenne. Ainsi, 60% des emplois nouveaux aux USA ont été créés par des entreprises nouvelles de haute technicité. Pendant ce temps, l'Europe figée, engoncée dans ses schémas anciens, peine à se tourner vers le futur. L'investissement intellectuel est le premier investissement économique de notre civilisation. Pour redonner âme, vie et souffle à notre continent, il faut y associer pleinement la jeunesse par une révolution de l'éducation, de la culture et de la recherche.

Tirons-en les conséquences. Redéployons les budgets communautaires vers les technologies et la formation. Proposons aux jeunes Européens de vivre, d'étudier et de travailler ensemble. Multiplions les mesures qui favoriseraient massivement mélanges et brassages : obligation de l'apprentissage de deux langues vivantes, organisation d'un séjour d'une année des élèves et des professeurs dans un autre pays de l'Union, création d'une université européenne, ouverture de chantiers culturels et scientifiques multinationaux. Voilà une tâche exaltante à laquelle des millions de gens seraient prêts à participer avec enthousiasme pour peu que les dirigeants de l'Europe soient enfin décidés à sortir de leur torpeur.

Si ce chemin est ouvert, nous serons alors nombreux à ratifier avec joie un traité d'Amsterdam conçu, dès lors, comme le premier étage modeste d'une construction autrement plus vaste et ambitieuse.

Jack Lang, Le Monde, 19 août 97.

Ancien ministre, Jack Lang est président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

En visite en Corse les 17 et 18 juillet, le nouveau ministre de l'Intérieur, égal à lui-même, a produit un discours sorti tout droit des armoires poussiéreuses du 19^e siècle. Entre autres perles cueillies par les micros : " Napoléon Bonaparte était un nationaliste corse. Puis il y a eu le déclic de la Révolution qui rendait à l'île la liberté pour laquelle elle avait combattu. Il a aussitôt compris que sa chance, c'était la France " ou encore " La France est une nation de citoyens, un peuple qui ne se définit pas par l'ethnie mais par la citoyenneté. Il n'y a pas plus de peuple corse que belfortin. L'égalité est plus que le droit à la différence, c'est une des valeurs fondatrices de la République (...) Le français est la langue officielle de la République. Nous avons aussi un devoir de défense du français par rapport à l'uniformisation, de résistance à l'utilisation universelle de l'anglais ". Ferry et Gambetta, pères fondateurs de l'empire colonial français, n'auraient pas renié ces propos.

Très ringard, Monsieur Chevènement est aussi un homme plein de duplicité. Opposer comme il le fait la revendication de l'autonomie régionale au principe de citoyenneté ou le droit à la différence au principe d'égalité, c'est faire preuve d'une mauvaise foi à toute épreuve. L'Allemagne et l'Espagne qui vivent déjà sous le régime des autonomies régionales, la Grande-Bretagne qui s'apprête à reconnaître l'autonomie de l'Écosse et du Pays de Galles, seraient-ils moins démocratiques que la France " une et indivisible " ? On serait curieux d'entendre Monsieur Chevènement tenir le même discours à ses homologues allemand, espagnol ou britannique. Et quand Monsieur Chevènement se rend en Wallonie pour soutenir la minorité " rattachiste " (10% des Wallons se déclarent partisans d'un rattachement à la France) ou soutient très ouvertement les indépendantistes québécois, c'est le citoyen ou l'impérialiste ethniste qui parle ?

Jean-François Stefani, président des élus de l'Union du peuple corse (UPC) à l'Assemblée territoriale de Corse, a commenté son entrevue avec J-P Chevènement en ces termes : " Le ministre s'est longuement exprimé sur les fondements profondément républicains et profondément jacobins de sa pensée et de son action, dans lesquels il n'y a manifestement pas de place pour le peuple corse. L'UPC continue son combat pour convaincre après cet entretien politiquement inutile et totalement improductif ". Et dans l'hebdomadaire " Arritti ", Fabiana Giovanini rappelait fort à propos que le discours de Monsieur Chevènement était très éloigné de celui de Lionel Jospin avant son arrivée à Matignon quand il se déclarait favorable à un statut d'autonomie pour la Corse.

(texte du bulletin de juillet/août 97 de Régions & Peuples Solidaires)

La nation « une, mais divisible » de François Léotard

Lors des journées parlementaires de l'UDF à Port-d'Albret, dans les Landes, François Léotard, président de la confédération, a plaidé, samedi 6 septembre, pour une nouvelle avancée de la politique de décentralisation, qui devrait aller jusqu'à organiser une France « fédérale ». « La nation doit être une, mais doit pouvoir être divisible », a expliqué M. Léotard, qui a donné en exemple le statut de la Corse et le projet de référendum de Tony Blair sur l'Écosse.

François Bayrou, président de Force démocrate et président délégué de l'UDF, lui a aussitôt répondu qu'il n'est « pas sûr d'accepter cette proposition de France fédérale ». L'article premier de la Constitution dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

En l'espace de quelques jours seulement, trois sommets importants ont montré une nouvelle fois toutes les limites de la méthode intergouvernementale pour affronter de manière efficace les problèmes continentaux (le Sommet d'Amsterdam), les problèmes transcontinentaux (le Sommet du G7 à Denver) et les problèmes mondiaux (le Sommet de la terre à New York). Cette dernière réunion a en outre marqué un coup d'arrêt brutal aux propositions et aux perspectives nées il y a cinq ans du premier Sommet de la terre à Rio.

A cette occasion, les Etats, en adoptant l'Agenda 21 avaient du admettre que, pour affronter les risques écologiques globaux il fallait une réforme institutionnelle des Nations unies. Puis, ils avaient laissé ce problème de côté et s'étaient contenté de créer une Commission mondiale pour le développement soutenable et de définir quelques lignes de conduite pour guider les politiques nationales de l'environnement vers un développement plus respectueux des exigences de la planète tout en renvoyant à 1997 l'évaluation des premiers résultats obtenus.

Le second Sommet de la terre, réuni sous forme de session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies (des 23 au 27 juin) élargie au Chefs d'Etats et de gouvernements et aux Organisations non gouvernementales (ONG), a adopté un document (Statement of Purpose), et un programme pluriannuel de travail -1998/2002- (Multiyear Program of Work) proposé par la Commission pour le développement soutenable qui font apparaître clairement l'impasse dans laquelle se trouvent tous les gouvernements sur le terrain de l'environnement. La situation écologique, comme l'admet le document approuvé à New York, a empiré ces cinq dernières années. Il n'y a eu aucune réforme institutionnelle de l'ONU, et les aides pour le développement soutenable de la part des pays les plus riches ont diminué. Mais, malgré tout, il a été décidé de reporter toute décision à un troisième sommet en 2002.

Les positions des pays développés et celles des pays en voie de développement semblent pour l'instant inconciliables. Mais, même le groupe des pays les plus riches, le G7, n'est pas uni. En particulier, l'Union européenne et les Etats-Unis semblent poursuivre des politiques divergentes. L'Union européenne a rappelé la décision prise à Amsterdam de réduire, d'ici à 2010, de 15 % les émissions d'anhydride carbonique (l'un des gaz dont la concentration dans l'atmosphère influe le plus sur l'équilibre climatique de la planète). L'Union européenne a également annoncé sa décision de soutenir cet objectif pour le prochain sommet de Kyoto entre tous les pays ayant déjà ratifié le traité sur les changements climatiques. Par contre, le président Clinton, tout en félicitant les européens de cette décision, n'a pris aucun engagement. Cette divergence d'orientation entre Européens et Américains était déjà apparue à Denver lors de la dernière réunion du G7, lorsque les Etats-Unis et le Japon avaient refusé d'accepter les propositions européennes et de fixer des objectifs et un calendrier contraignants. A cette occasion, Kohl et Chirac n'avaient pu obtenir des USA qu'un vague engagement général de discuter à Kyoto des « réductions sensibles » des émissions d'anhydride carbonique.

La gravité du problème va toutefois au delà d'un simple accord euro-américain. Les Etats-Unis, qui aujourd'hui avec 4 % de la population du globe produisent 20 % des gaz qui contribuent à aggraver les risques climatiques, seront dépassés, d'ici à 2005, par la Chine, et, quelques années plus tard par l'Inde. A ce point, soit le problème écologique commencera à être maîtrisé efficacement au niveau mondial, soit l'humanité entrera dans une époque d'incertitude absolue en matière d'évolution climatique. Les manifestations exactes des effets des mutations climatiques sont encore objet d'études scientifiques. Mais il est de toute façon certain que la concentration de gaz à effet de serre est déjà aujourd'hui au niveau le plus élevé atteint depuis le début de la présence humaine sur la terre. Quelques Etats, considérés comme plus exposés que d'autres aux effets des modifications climatiques à l'échelle mondiale, étudient les mesures à prendre à titre préventif. Mais les capacités de riposte sont variables. Des pays comme la Hollande disposent des moyens suffisants pour financer un plan de rehaussement du système complexe de digues dont elle dispose déjà pour se protéger d'une éventuelle élévation du niveau de la mer, et d'autres aires géographiques, telles que la Floride ou la Louisiane aux Etats-Unis, pourront compter sur des aides fédérales pour protéger leurs côtes, tandis que le Bangladesh désespère de réussir à mettre à l'abri des

Alliero Spinelli, Ernesto Rossi

LE MANIFESTE DE VENTOTENE

Projet de manifeste
pour une Europe libre et démocratique
Ventotene 1941

Réédition

Institut d'études fédéralistes Alliero Spinelli
Ventotene, 1988

71 pages

F.30

Diffusion en France

Presse fédéraliste

26, rue Sala - 69002 Lyon

millions de personnes et de protéger un quart de son territoire de la montée de l'océan. Dans ce cadre il faut en outre tenir compte que le danger de progression du niveau des mers est l'aspect qui préoccupe et frappe le plus l'opinion publique mais, que, selon les milieux scientifiques, il s'agit de l'effet le plus prévisible et le plus quantifiable des variations climatiques, au moins pour le siècle prochain. D'autres événements imprévisibles risquent au contraire de mettre en sérieuses difficultés les économies et les institutions de divers pays, comme l'alternance de périodes de sécheresse et de précipitations exceptionnelles, la diffusion au plan mondial de maladies tropicales ou les probables migrations de masse qui accompagneront ces phénomènes. Le défi face auquel se trouve l'humanité ne peut donc être affronté de manière efficace que si l'on passe de l'énoncé des risques et des problèmes et des invitations vagues à poursuivre de bonnes politiques nationales de l'environnement, à la création d'un gouvernement mondial de l'écologie. C'est la position qui a été soutenue, parmi les ONG présentes au sommet, par le Mouvement fédéraliste mondial, et on a vu pour la première fois se développer une action internationale face aux gouvernements pour demander la création d'une Assemblée démocratique au sein de l'ONU.

Pour chercher à affronter les problèmes posés par la détérioration écologique mondiale les Etats sont contraints d'emprunter la voie d'une coopération internationale croissante mais celle-ci se montre toujours insuffisante.

Le fait est que ce qui est dorénavant admis au niveau national, c'est-à-dire la nécessité de disposer d'un gouvernement contrôlé démocratiquement, continue à être nié au niveau international. Ainsi, l'on continue à accepter un système de gouvernement du monde, les sommets internationaux, qui ne gouverne pas le monde, comme l'on continue à accepter un système de gouvernement de l'Europe, centré sur le Conseil européen, incapable de gouverner l'Europe. Mais dorénavant les problèmes masqués commencent à apparaître. A New York, le monde a dû prendre acte du fait que les gouvernements nationaux européens ne sont plus les interlocuteurs sur le terrain de l'écologie. Le Document approuvé au Sommet de la terre précise en effet que « lorsque le terme 'gouvernement' est employé, il est sensé concerner également la Communauté européenne dans ses domaines de compétence ». Tandis que se déroulait le Sommet de la terre, le dernier rapport annuel sur le développement mondial était diffusé dans lequel il était mis en exergue que le point focal de tout type de développement soutenable ou de tout progrès social et civil est justement le renforcement de structures internationales à caractère étatique. En commentant ce rapport le *Financial Times* (26/6/97) a écrit que « la seule chose aussi dangereuse qu'un mauvais gouvernement, c'est pas de gouvernement du tout », tout en précisant qu'il ne se référait qu'au seul niveau national.

Comme on le voit, lorsqu'il s'agit d'affronter les problèmes internationaux, le préjudice national continue

à obscurcir les esprits et la politique. L'Europe a une énorme responsabilité dans cet état de chose. La lenteur avec laquelle l'on procède à la création d'un gouvernement fédéral européen a jusqu'à aujourd'hui empêché de voir avec clarté la voie que doit emprunter l'humanité pour se sauver de la catastrophe : dépasser l'Etat national par la construction d'un « Etat international solide » comme l'avait déjà montré clairement Altiero Spinelli en 1941 dans le *Manifeste de Ventotene*.

Cette situation est désormais appelée à changer avec la création de la monnaie européenne, qui représentera tout à la fois le premier pas concret sur la voie du dépassement des souverainetés nationales et la première expression d'un pouvoir européen qui devra être gouverné à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. A ce point, la méthode que les Européens emprunteront pour créer un gouvernement fédéral continental va devenir décisive, pour le pour le destin du processus d'unification du genre humain. Le dépassement de la méthode intergouvernementale en faveur d'une méthode constituante qui porte à son terme le processus d'unification européenne, aurait une signification de portée mondiale. L'aggravation du risque écologique pose concrètement et de manière urgente la question de la démocratisation de l'ONU et de la transformation du Conseil de sécurité en un organe représentatif des grandes fédérations ou regroupements continentaux du monde. Il revient aux Européens de mettre à l'ordre du jour ces problèmes en vue du troisième Sommet de la terre en 2002. Mais il est évident que leur crédibilité et leur capacité à défendre ces objectifs dépendra de la capacité que l'Union européenne aura montré à se doter d'ici là d'un gouvernement fédéral et d'une constitution, c'est-à-dire à se transformer en Etat fédéral.

Tout cela confirme que les objectifs de la politique européenne et de la politique mondiale tendront toujours plus à converger et, en un certain sens, à se soutenir les uns les autres. Dans ce cadre, la tâche des fédéralistes sera une nouvelle fois de mettre en évidence les contradictions qui se manifesteront et de développer une action politique qui permette d'orienter les choix des gouvernements, des forces politiques, des parlements et de la société civile vers le développement et le renforcement des processus constitutifs au niveau international, partout où s'en présentera l'opportunité.

Franco Spoltore

Traduit de l'italien par Jean-François Billon

L'INTGLIM **Qu'est ce que c'est ?**

L' *International NGO Task Group on Legal and Institutional Matters (INTGLIM)* a été créé à la fin de la seconde réunion du Comité préparatoire de la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement, l'*(UNCED)* en 1991.

Forum des ONG, il a permis d'élaborer la proposition et d'organiser leur soutien en faveur de l'établissement de la Commission pour le développement soutenable (*CSD*).

Faisant d'une meilleure communication entre les ONG des diverses régions du monde une priorité, l'*INTGLIM* a coordonné les premiers dialogues entre les ONG et les gouvernements et les premières sessions plénières des ONG lors du « *PrepCom IV* ».

Bien qu'il ne prenne pas de position sur des problèmes particuliers, l'*INTGLIM* a reçu un mandat de nombreuses ONG de faire valoir leurs droits, à participer aux travaux de l'ONU, en particulier en ce qui concerne le suivi de l'*UNCED* et de l'Agenda 21 adopté à Rio.

L'*INTGLIM*, coordonné par le Mouvement fédéraliste mondial et le *Center for Development of International Law* a également aidé à la création de la Coalition pour la Cour criminelle internationale (CCI).

EARTHACTION : **Cinq ans après Rio,** **un second Sommet de la terre**

Nous publions ci-après le texte de l'appel diffusé par EarthAction à l'occasion du deuxième Sommet de la terre tenu à New York du 23 au 27 juin.

EarthAction est un réseau de 1 600 organisations non gouvernementales de 143 pays qui organise la mobilisation des citoyens du monde entier sur des questions mondiales telles que l'environnement, la paix et la justice que les Fédéralistes mondiaux (MFM - Rhône-Alpes) et Presse fédéraliste ont décidé de rejoindre.

En juin 1992, au Sommet de la terre de Rio de Janeiro, les chefs d'Etats de plus de 100 pays s'étaient promis de protéger l'environnement et d'aller à la rencontre des besoins de l'humanité. Ils avaient signé deux traités et décidé d'un programme d'action baptisé Agenda 21.

Du 23 au 27 juin 1997 les dirigeants de nombreux pays se retrouveront à nouveau à New York à l'occasion du second Sommet de la terre afin d'examiner ce qui a été accompli depuis Rio. Beaucoup de travail valable a été accompli depuis 1992. Mais tous les beaux discours du monde n'arriveront pas à masquer un gouffre de crédibilité tellement béant que la planète tout entière pourrait y disparaître.

La vérité est que ces cinq dernières années la plupart des problèmes évoqués à Rio ont empiré.

Par exemple :

- ♦ Une convention sur les changements climatiques avait été signée qui se promettait d'interdire un réchauffement global dangereux.

Au cours des cinq dernières années, les émissions globales d'anhydride carbonique ont continué à augmenter dans l'atmosphère et nous avons vu les années les plus chaudes de l'histoire.

- ♦ Un accord avait été ratifié sur la diversité biologique qui se promettait de défendre les espèces menacées.

Certains savants estiment que plus de 100 000 espèces se sont éteintes du fait de l'activité humaine depuis Rio.

- ♦ Les pays développés avaient promis de fournir des ressources « nouvelles et accrues » afin d'aider à protéger l'environnement et de venir à l'encontre des besoins des pays en voie de développement.

Actuellement l'aide globale au développement est en fait inférieure à son niveau de 1992.

Les responsables doivent recevoir de vous le message que nous ne pouvons continuer à aborder ces problèmes mondiaux d'une façon totalement inadéquate.

Parmi toutes les raisons qui ont rendues caduques les promesses de Rio, voici les trois principales :

1/ Le processus de formation des décisions au plan international est trop lent, car il nécessite l'accord de près de 200 gouvernements avant qu'une action mondiale puisse être entreprise.

2/ La plupart des gouvernements nationaux ne donne pas une priorité financière à la solution des problèmes globaux.

3/ Il y a trop peu de contrôle démocratique au niveau des décisions internationales. En conséquence, il est difficile de mobiliser efficacement l'opinion publique.

Que pouvons nous faire pour dépasser ces obstacles ?

1/ Il faut instituer auprès des Nations unies un organisme qui prenne des décisions sur l'environnement et qui soit en mesure d'établir des règles contraignantes sans attendre un accord unanime hypothétique. En mars 1989,



vingt quatre leaders du monde entier se sont rencontrés à La Haye et ont demandé la création d'un tel organisme. Parmi les Chefs d'Etats qui ont souscrit à la Déclaration de La Haye, il y avait, Hosni Moubarak, président égyptien, le Chancelier allemand Kohl, le ministre des affaires étrangères indien Rao (depuis devenu premier ministre) et le premier ministre norvégien Brundtland. Cette proposition n'a toutefois pas été prise en compte lors du Sommet de la terre.

2/ Il faut créer des sources mondiales sûres de revenus comme par exemple un impôt sur les transferts de valeurs monétaires ou un impôt sur l'exploitation des ressources mondiales. Un impôt d'à peine 0,05% sur les échanges internationaux de valeurs générerait annuellement un montant de 150 milliards de US \$ pour aider à protéger l'environnement et répondre aux besoins de l'humanité.

3/ Il faut créer au sein de l'ONU une Assemblée démocratique pour le contrôle de l'utilisation des ressources ainsi obtenues et pour participer à l'élaboration des décisions relatives à l'écologie. Une assemblée démocratique pourrait être composée de représentants directement élus ou, à titre transitoire, de membres des parlements nationaux. Elle conférerait aux Nations unies la légitimité démocratique nécessaire à ses nouvelles fonctions.

Ensemble, ces trois changements pourraient transformer les perspectives pour la protection de la planète et le respect des besoins de l'homme. Mais les gouvernements ne changeront pas sauf à ce que vous-même, et tous les autres citoyens concernés, ne vous réunissiez pour leur faire savoir que le temps de l'immobilisme est passé.

**Extrait de EarthAction
Action Alert de mai 1997**

EarthAction en Europe :
15, New Row, Covent Garden,
Londres WC2N 4LA, GB
Tél. 44- 171-497 5300
Fax 44- 171-497 5400
e-mail : earthaction@gn.apcorg
web : <http://www.oneworld.org/earthaction>



**EARTH SUMMIT II :
« sous les pavés, la plage » ?**

William Pace

Bien qu'attristée par le retentissant échec du second Sommet de la terre, la conférence d'évaluation de la Conférence de Rio cinq ans après son achèvement, a son côté positif : les fissures du processus de décision intergouvernemental qui ont largement provoqué l'échec des négociations de New York, pourraient devenir les ouvertures et les signes-avant-coureurs des réformes majeures que souhaitent les fédéralistes mondiaux.

Franco Spoltore, écrit que : "En l'espace de quelques jours seulement, trois sommets importants ont montré une nouvelle fois toutes les limites de la méthode intergouvernementale pour affronter de manière efficace les problèmes continentaux (le Sommet d'Amsterdam), les problèmes transcontinentaux (le Sommet du G7 à Denver) et les problèmes mondiaux (le Sommet de la terre à New York) ».

En effet, ces débats ont leurs « doublures d'argent ». Tout autant pour les gouvernements que pour les fédéralistes en particulier, des résultats notables ont été atteints lors de ces sommets, avec les perspectives d'avancées plus importantes à long terme.

- A Denver, la Fédération de Russie a obtenu un siège permanent autour de la table des négociations, un développement qui ne peut que réjouir tous ceux qui espèrent que la fin de la guerre froide ne sera pas qu'un cessez le feu mais au contraire le début d'une nouvelle ère de paix dans le monde. A Denver, le Mouvement fédéraliste mondial avec *Amnesty International* et d'autres groupes pacifistes, a tenu des conférences de presse, une réunion publique sur la justice internationale, et aidé à organiser un excellent « sommet des peuples pour la paix ». L'un des problèmes que le MFM et *AI* ont soulevé, à savoir qu'il ne pourra pas y avoir de paix sans justice dans les Balkans, a été directement repris et soutenu par le Président Clinton et d'autres responsables internationaux dans leurs conférences de presse.

- A Amsterdam, malgré l'absence de progrès substantiels, les gouvernements et les forces politiques qui souhaitent renverser le processus de Maastricht ont échoué et des avancées, limitées mais déterminantes, ont été obtenues. Le Parlement européen, un bon baromètre du développement de la démocratie internationale, a acquis de nouveaux pouvoirs de co-décision en matière législative.

- Au second Sommet de la terre, toutefois, le processus intergouvernemental a volé en éclats, reflétant parfaitement la crise sérieuse et croissante du multilatéralisme. A Rio en 1992, les gouvernements du monde, après avoir isolé les Etats-Unis, avaient adopté plusieurs des documents les plus importants de notre siècle, en particulier l'Agenda 21. La Conférence de Rio représentait un pas en avant dans la prise de conscience par l'humanité de son besoin de trouver son équilibre avec la nature et l'articulation entre les voies et les moyens d'atteindre ce but » (John Maskell, *Outreach* 97). Articulation est bien le mot juste : quarante résolutions et quatre traités mondiaux (bio-diversité, changements climatiques, désertification et ressources de pêche maritimes), un cinquième restant en devenir.

Toutefois, depuis Rio la réalité a été morne, sinon lugubre, au Sud comme au Nord, à l'Est comme à l'Ouest. L'une des raisons pour lesquelles le Sommet de New York a été un échec est que la plupart des négociations de groupe menées selon l'actuelle méthode intergouvernementale ont été des échecs. L'Union européenne et les Etats-Unis et le Japon, n'ont pu se mettre d'accord sur aucune question essentielle. Le Groupe des 77 (le Tiers Monde) a vaillamment refusé d'autoriser les pays développés à retirer, même partiellement, leurs engagements d'assistance technique et financière. Néanmoins, le plus petit dénominateur commun au Groupe des 77, a miné toute détermination progressiste. Par exemple, l'Arabie saoudite, l'Iran et le Nigeria ont obligé le Groupe des 77 à s'opposer à toute mention concernant l'économie de l'énergie ou les changements climatiques. Les Etats-Unis, comme c'est devenu la règle, ne pouvaient même pas se mettre en accord avec eux-mêmes.

Ainsi, après des mois et des mois de négociations intenses, de nombreuses sessions de travail nocturnes, tandis que les Chefs d'Etats dormaient du sommeil du juste, le consensus, « un pays, une voix », a donc échoué, et la plupart des documents ont du être jetés à la corbeille à papier au dernier jour du sommet.

Sous les pavés... où est donc la plage ?

Jamais, pendant les années que j'ai passées à travailler auprès des Nations unies à New York je n'ai entendu autant de récriminations contre la méthode intergouvernementale que pendant ce second Sommet de la terre. Des gouvernements et des Organisations non gouvernementales (ONG) condamnaient ouvertement un procédé qui consomme des mois, parfois des années d'efforts pour souvent n'aboutir qu'à des résolutions, des déclarations et des plans d'actions non contraignants, qui finissent par devoir être renégociés à de multiples reprises. Ce refus du procédé des « *soft laws* », dans les couloirs mêmes de l'ONU, pourrait être le signe de la grande opportunité que les fédéralistes mondiaux attendent depuis si longtemps : celle de mettre en avant des propositions de procédés décisionnels fondamentalement nouveaux, des procédés dignes des coûts et des efforts extraordinaires consentis par les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

Le MFM a eu du succès au Sommet de la terre. Au sommet des Nations unies, le MFM, *EarthAction* et *Globe* (un groupe international de parlementaires s'intéressant aux questions de l'environnement) ont co-organisé le sommet des ONG, « *Global Institutions for Environment and Development* » (des institutions mondiales pour l'environnement et le développement), qui a sans doute été le premier forum parallèle de la société civile et de parlementaires tenu durant une Assemblée générale de l'ONU. Notre assemblée de parlementaires et d'ONG s'est concentrée sur l'appel à créer un organe de décision mondial en matière d'environnement, le soutien à l'idée de nouvelles sources de revenus mondiales pour le développement soutenable et la revendication d'une assemblée démocratique au sein des Nations unies.

Le MFM a préparé un rapport pour le second Sommet de la terre, « *Renewing the Spirit of Rio - A Survey of the Successes and Failures of the Commission on Sustainable Development* ». Ce rapport, publié sous les auspices de l'INTGLIM, souligne la nécessité d'améliorations radicales dans les processus institutionnels et décisionnels de la communauté internationale. Les résultats mièvres du sommet devraient donc renforcer encore nos conclusions et nos propositions.

Les Organisations non gouvernementales et leur développement sont considérés comme l'un des succès les plus importants depuis la Conférence de Rio. Les associations représentatives de la société civile n'ont pas seulement obtenu de tenir un rôle important dans le processus politique, mais leur développement dans les pays en voie de développement est l'un des signes les plus encourageants du développement de la démocratie dans le monde. Nombreux sont ceux qui pensent que ce sont les ONG qui mèneront le combat pour la démocratie internationale.

et, il faut le noter, pour la première fois douze ONG ont été autorisées lors du sommet de New York à parler en session plénière.

De nombreuses ONG et gouvernements refusaient ou résistaient à nos propositions ambitieuses avant le sommet. Mais, ces bons avocats n'ont même pas été en mesure de faire adopter les propositions « douces » de modifications institutionnelles qu'ils privilégiaient pour avancer sur les sujets de la protection des ressources forestières mondiales, d'un comité « d'experts » en matière de mécanismes financiers internationaux, de micro-améliorations de l'*Overseas Development Assistance*, d'engagements en faveur d'un renforcement de l'*UNEP* (*United Nations Environment Program*) ou sur des points tels que la réunion en décembre prochain du Comité sur le Traité sur les changements climatiques. C'est pourquoi, nous pouvons espérer que, ces gouvernements et ces ONG reconsidéreront notre approche en vue du renforcement des processus décisionnels et institutionnels pour la protection de l'environnement, un partage équitable des ressources consommables et la promotion d'un développement soutenable et juste.

Si le Sommet de New York a échoué à nous faire progresser il ne nous a pas non plus ramené en arrière. Des efforts notables ont été faits par certains, comme le Président de l'Assemblée générale, Razali, qui a déclaré en substance dans son discours de clôture que les délégués n'ont pas permis que soit entamée une renégociation de l'Agenda 21 ni une dilution des responsabilités avant de continuer que « l'on ne peut pas permettre aux Nations unies de se contenter de mesures 'non contraignantes'. La marginalisation politique et financière de l'ONU affaiblirait non seulement leur capacité à mettre en place les engagements de Rio mais aussi ceux d'autres sommets ».

Quelques semaines plus tard, le Secrétaire général, dans son rapport « Renover l'ONU - un programme pour la réforme », a entre autre appelé les gouvernements à approuver un « nouveau concept de tutelle (*trusteeship*). Les relations entre l'ONU et les agences de la société civile augmentent. Les ressources communes sont le domaine politique dans lequel cette imbrication est la plus développée... Le secrétaire général propose que le (Conseil de tutelle) soit reconstitué sous la forme d'un forum au sein duquel les Etats membres exercent leur tutelle collective pour l'intégrité de l'environnement mondial et des aires communes telles que les océans, l'atmosphère et l'espace ».

(Textes traduits de l'anglais par Jean-Francis Billion)



PAS DE PAIX SANS JUSTICE

Le 19 juin 1997, Pas de paix sans justice (*No Peace without Justice* - 866, United Nations Plaza, suite 408, New York, N.Y. 10017, tél. 1/212/980 1031, Fax 1/212/980 1072, e-mail NP.WJ@agora.stm.it URL, [http : //agora.stm.it/npwj/](http://agora.stm.it/npwj/)) a lancé à Paris sa campagne en faveur de la création de la Cour criminelle internationale (CCI) lors d'une réunion de deux jours au Sénat. Cette réunion est la première d'une série de conférences régionales. Plus de 50 personnalités internationales, hommes politiques, diplomates ou juristes, représentants des Nations unies ou de la Commission européenne telles que Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, Mme. Emma Bonino, membre de la Commission européenne, Jacques Baudin, ministre de la Justice du Sénégal, le Dr. Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations unies, Laity Kama, président du Tribunal international sur le Rwanda, Michel Rocard... et des représentants de multiples ONG dont la Coalition des ONG pour la CCI (coordonnée par le Mouvement fédéraliste mondial), l'Association européenne des étudiants en droit, la Fédération internationale des Ligues de défense des droits de l'homme, le Comité des avocats pour les droits de l'homme, *Human Rights Watch*, les *Parliamentarians for Global Action*... ont ainsi été réunis.

No Peace without Justice doit organiser de nouvelles conférences internationales en soutien de la CCI à Malte, Syracuse, Montevideo, Atlanta, New York et Dakar.

APPEL INTERNATIONAL POUR L'ETABLISSEMENT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Nous soussignés,

- considérant que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité se sont multipliés dans un grand nombre de pays et restent impunis ;
- considérant que l'opinion publique internationale a pris conscience de la nécessité que les auteurs de ces crimes soient poursuivis en justice ;
- considérant la nécessité et l'urgence de créer un système judiciaire international objectif et impartial pour juger le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, où qu'ils aient été commis, quels qu'en soient les auteurs ;
- considérant que des progrès significatifs ont été réalisés en ce sens grâce à la création des Tribunaux internationaux ad-hoc sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, mais que ces progrès ont été remis en cause par le faible nombre de personnes poursuivies qui ont effectivement été traduites en justice ;
- considérant que le 17 décembre 1996, la 51ème Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution demandant au Comité préparatoire (*Prepcom.*) d'achever son travail afin de pouvoir convoquer en 1998 une Conférence diplomatique dans le but d'adopter une convention instituant une Cour pénale internationale ;
- considérant que, malgré ce résultat positif, subsistent encore de la part de certains Etats de fortes oppositions qui doivent être levées pour que soit assuré l'établissement d'une juridiction pénale internationale ;
- considérant que le gouvernement italien s'est déjà déclaré prêt à accueillir la Conférence diplomatique de plénipotentiaires pour l'institution du Tribunal ;

Lançons un Appel solennel aux membres de l'Assemblée générale des Nations unies :

- ⇒ afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que les personnes poursuivies pour crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda soient arrêtées et jugées ;
- ⇒ afin qu'ils renouvellent le mandat du Comité préparatoire (*Prepcom.*) et convoquent en 1998, une Conférence diplomatique des plénipotentiaires pour l'institution du Tribunal pénal international.

Synthèse des réformes institutionnelles décidées au Conseil européen d'Amsterdam

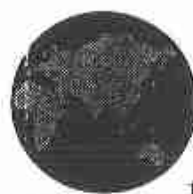
- La nouvelle Commission qui entrera en exercice en l'an 2000 sera réorganisée. Un protocole annexé au Traité prévoit que, avant l'avènement de l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale, la Commission sera réformée et comprendra un seul commissaire pour chaque État membre (les grands pays en ont actuellement deux) ; en même temps la pondération des votes au sein du Conseil devra être modifiée en tenant compte de la taille de ces pays. En outre, un an avant que les pays membres n'atteignent le nombre de 20, une nouvelle conférence intergouvernementale sera convoquée sur le fonctionnement des institutions, la pondération et le processus décisionnel.
- Pour ce qui concerne les décisions du Conseil, les 15 ont trouvé un accord pour étendre le vote à la majorité qualifiée sur un nombre limité de cas.
- Il a été décidé de simplifier les procédures de travail du Parlement européen et de renforcer ses pouvoirs de codécision. Les parlements nationaux seront associés au processus décisionnel.
- Un chapitre sur la coopération renforcée permettra aux États membres qui le désirent d'avancer sans attendre les retardataires. La coopération renforcée ne pourra pas être décidée

sans l'accord d'une majorité qualifiée, voire suivant le domaine concerné, à l'unanimité des États membres.

- Le Conseil européen définit les orientations générales de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC). Il décide de la stratégie commune adoptée par l'Union " dans des domaines où les États membres ont des intérêts communs importants ". Les décisions sont prises à l'unanimité. Un État peut cependant recourir à " l'abstention constructive " qui lui permet de ne pas prendre part à une action sans pour autant en bloquer l'exécution par les autres. La réalisation des stratégies communes est décidée à la majorité qualifiée.
- Le nouveau Traité prévoit que la PESC inclue l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris " la définition progressive d'une défense commune ".
- Pour ce qui concerne l'emploi, le nouveau Traité prévoit que " chaque année, sur la base d'un rapport conjoint du Conseil et de la Commission, le Conseil, décidant à la majorité qualifiée... élabore les lignes directrices dont les États membres devront tenir compte dans leur politique de l'emploi ". Un Comité pour l'emploi à caractère consultatif est institué dans le but de promouvoir la coordination entre les États membres.

L'Unità europea, juin 1997
(traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel)

les fascicules



POUR UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

des Fédéralistes Mondiaux



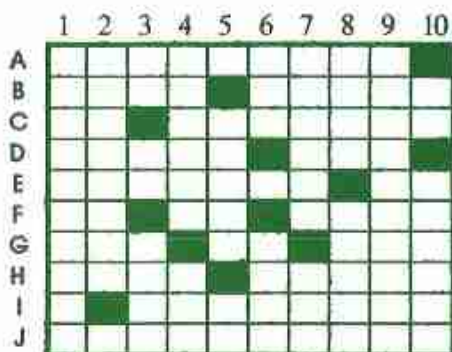
UN PROJET ET UNE PROPOSITION D'ACTION POUR LA DÉMOCRATISATION DE L'ONU

de Dieter Heinrich

sont disponibles (5 francs l'unité)
vous adresser :

PRESSE FEDERALISTE
26, rue Sala
69002 LYON
Tél. : 04.78.37.14.75
Fax : 04.78.42.54.07
FRANCE

FÉDÉMOTS par 三三三三 (5)



horizontalement

A/ Chantée par Jacques, fait déchanter Jack.
 B/ Unique ressentiment de Camille mais enchantement de Monnet - ...sont fatigués au cinéma.
 C/ A la mode anglaise - Girondes, elles le sont bien.
 D/ Allongea - Petit poème à retourner.
 E/ Mauvaise pour certains fonctionnaires, selon Jupé - Los Angeles.
 F/ Centre de Sees (dans l'Orne) - Pour mesurer une Longue Marche - Sang et eau pour les plus obstinés.
 G/ Natale pour Abraham, capitale pour Sumer - A elle, donc - Temps des amours animales.
 H/ Bulbeuse à souhaits -

Son parcours est accidenté jusqu'à Maastricht, et même après .. Il Éponger.
 J/ Comme la statue de la Liberté, par exemple.

verticalement

1/ Il est capitale pour elle d'avoir Foix.
 2/ Des fédéralistes y jubilent ces temps-ci...
 3/ Initiales de prince des poètes - Oui de nos amis bretons - Devise d'Iranien tant progressiste qu'intégriste.
 4/ Fait de l'ombre au coron - Cité nigériane.
 5/ Fait de l'ombre au caravanier - Comme une messe de Bach.
 6/ 3/4 de rhum - L'amour à l'espagnole.
 7/ Accompagnent des pleins de Sergent major - Est secondaire pour le dinosaure.
 8/ Ventila en remontant, encaisse les péages en descendant (..vers les Alpes) - Rapace nettoyeur des banlieues brésiliennes.
 9/ Comme des anecdotes de Pierre Dac ...
 10/ Aux portes de Sees (dans l'Orne) - Donne de l'ouvrage au coeur.

solution problème 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	D	I	B	O	L	V	A	N	T	
B	I	N	D	I	V	I	D	U	E	L
C	A	N	H	E	B	R	L	E	M	
D	G	E	O	R	E	N	N			
E	H	B	E	F	U	R	R	E	P	
F	O	T	E	A	T	P	O	E		
G	E	O	L	I	D	A	R	I	T	E
H	T	R	O	E	L	P	A	T		
I	I	A	S	O	B	Q	H	G	E	
J	C	H	A	N	C	E	L	E	R	

BATEMAN ©97
 EARTH ACTION GA



copyright EarthAction